

Délibération n° 2025-110
Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Biscarrosse (2025-2032)
Approbation du contrat

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 24
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 7
Date de convocation et d'affichage : 30/09/2025
Secrétaire de séance : Mme Sandrine THOMAS

L'an deux mille vingt-cinq, le sept octobre 2025 à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. MINIAU Dominique, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, Mme THOMAS Sandrine, Mme FANARI Jacqueline, M. VIUDES Christian, M. COMET Bernard, M. BRETHES Éric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : M. DARMAGNAC Frédéric donne procuration à Mme Catherine DUBOIS, M. PASCUTTO Philippe donne procuration à Mme PINCÉ Laure, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme MALLO Caroline donne procuration à Mme Françoise DOUSTE, M. SOULES ÉRIC donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. LAINÉ Fabien donne procuration à M. VIUDES Christian, Mme GARDON Christine donne procuration à M. COMET Bernard

Excusé.e.s et Absents.e.s : M. DARMAGNAC Frédéric, M. PASCUTTO Philippe, Mme PELTIER Virginie, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, M. SOULÉS ÉRIC, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, Mme GARDON Christine

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

Les « PPA trait de côte » constituent un contrat entre l'Etat et les collectivités locales, afin de permettre l'adaptation des territoires aux évolutions du littoral.

Le PPA de Biscarrosse est le 3^e de la région Nouvelle-Aquitaine (après Lacanau et Saint-Jean-de-Luz) à avoir été retenu, en septembre 2022, couronnant la réponse de notre collectivité et de la Ville de Biscarrosse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI 2022) du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires. D'autres ont depuis été signés (Bidart-Guéthary, Seignosse, Soulac/Mer).

Un long travail d'écriture et de planification des actions, entre l'Etat (Préfecture et DDTM des Landes, services du ministère (DHUP/DGALN – Directions de l'Habitat de l'Urbanisme et des Paysages / Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature)), le bloc communal (CdC des Grands Lacs, Ville de Biscarrosse) et le GIP Littoral a permis d'aboutir à une version présentée aux autres partenaires financiers (Région Nouvelle-Aquitaine, Département, Géolandes) le 9 septembre 2025 en comité technique.

Le document finalisé (Contrat, cartographie, budget prévisionnel) est joint en annexe.

Le PPA est un outil contractuel qui permet à la fois la réalisation effective de l'axe 5 de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse (réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes, suppression et mutation des biens de 1^{ère} ligne) et des actions de la démarche Aménagement Durable des Stations (ADS).

Il concrétisera, dans la décennie à venir, un projet de recomposition spatiale de la station balnéaire des Grands Lacs intégrant l'aléa érosion, et le développement de l'attractivité touristique et économique du littoral Nord-Ouest des Landes via une démarche vertueuse de station durable et résiliente. Soit une vaste opération d'aménagement d'ensemble au sens de l'article L 300-1 du code de l'Urbanisme :

- Recomposition spatiale du front de mer (renaturation).
- Requalification du cœur et de l'entrée de la station (parkings rétro littoraux, itinéraire cyclable...).
- Renforcement de l'attractivité des autres pôles touristiques (lac Nord, Latécoère...).

A l'image d'autres territoires aquitains (Lacanau, Pays basque), SLGBC, ADS et PPA sont des projets consubstantiels.

Le PPA de Biscarrosse se décline en deux tranches : 2025-2028 et 2029-2032. Il fera l'objet d'avenants successifs au gré des étapes de son avancée.

Sa signature est prévue, avec M. le préfet des Landes, le 29 octobre 2025.

Le plan de financement prévisionnel de la tranche 1 (2025-2028) du contrat, sur lequel porte la présente délibération, prévoit 21 actions pour un montant de 8 224 624 € HT.

La participation de l'Etat, via le Fonds Vert « recul du trait de côte », porte sur 1 556 000 € (19 %).

La participation des collectivités locales (EPCI + Commune de Biscarrosse) s'inscrira à minima, par action et selon la maîtrise d'ouvrage (MO) concernée à hauteur de 20 % répartis entre les différents MO qui seront au minimum trois : Ville de Biscarrosse, CdC des Grands Lacs et Géolandes.

Les autres partenaires financiers sont la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département des Landes. D'autres sont susceptibles de pouvoir s'ajouter au gré de la mise en œuvre du PPA (Banque des Territoires).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) de Biscarrosse annexé à la présente délibération.
- D'assurer la maîtrise d'ouvrage des actions et études du PPA relevant de son champ de compétence.
- D'assurer la part d'autofinancement des actions relevant de son champ de compétence afin de couvrir le déficit résiduel des opérations après appel de l'ensemble des leviers financiers des partenaires.
- De contribuer au dispositif de concertation et de communication.
- D'autoriser la Présidente à signer le contrat de PPA et les documents afférents.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 07 octobre 2025

Secrétaire de séance,



Sandrine THOMAS



La Présidente,



Françoise DOUSTE



Affiché à Parentis-en-Born, le : 20/10/2025